



Revendications de la Conférence des enfants 2019

Travail infantile et droits de l'enfant

1. Nous exigeons, en tant qu'enfants, de pouvoir participer aux décisions sur des thèmes qui nous concernent. Par exemple à l'école (devoirs, punitions, règles, loisirs, contenus scolaires).
2. Nous exigeons qu'aucun produit fabriqué par des enfants ne puisse être importé en Suisse. Un logo de commerce équitable doit être apposé sur tous les produits.
3. Nous exigeons que les droits de l'enfant soient respectés partout dans le monde et que chaque enfant connaisse ses droits. Nos idées : semaines thématiques fixes pour tous les enfants à l'école sur le thème des droits de l'enfant / manifestation.

Les droits de l'enfant en Suisse

1. Nous exigeons que chaque canton dispose d'un parlement des jeunes qui nous permettent une plus grande participation (art. 12, art. 13, art. 14).
2. Nous exigeons davantage d'aide et de soutien pour les jeunes qui souffrent de problèmes de dépendance (art. 6, art. 24, art. 27, art. 33).
3. Nous demandons à l'Etat qu'il s'assure que chaque enfant connaisse et comprenne bien ses droits (art. 42).

Réseaux sociaux et droits de l'enfant

1. Nous exigeons que toutes les données que nous supprimons des applications et sites internet soient véritablement supprimées et qu'aucune donnée ne puisse être vendue. Nous souhaitons également que toute photo violente ou à caractère sexuel doive immédiatement être supprimée.
2. Nous exigeons que les enfants aient un droit de codécision pour toute question les concernant. Par exemple : radio, école, télévision, votations.
3. Nous exigeons que différentes plateformes internet (Instagram, Facebook) disposent d'une sorte de filtre ou contrôle permettant de vérifier si ce que les gens postent est acceptable, afin que personne ne soit blessé. Ces filtres devraient empêcher le cyberharcèlement.